## Fédérations Syndicales des Cheminots CGT – SUD-Rail

Paris, le 27 juin 2014

Monsieur Loïc HISLAIRE
Directeur des Ressources Humaines
de la SNCF
2 Place aux Etoiles
CS70001
93633 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

**Objet** : Demande de Concertation Immédiate

Monsieur le Directeur,

Notre entreprise vient de vivre un conflit important. Pendant dix jours de grève, un grand nombre de cheminots de tous collèges, de toutes catégories a exprimé l'exigence d'une réforme du système ferroviaire permettant une amélioration du service public SNCF Voyageurs et Marchandises ainsi que le maintien et l'amélioration des conditions de vie et de travail des cheminots.

En ce sens, avec cet objectif, ils exigent toujours :

- → Une réelle réunification du système ferroviaire afin de mieux travailler ensemble avec de bonnes conditions sociales et de travail pour un meilleur service public Voyageurs et marchandises, dans une entreprise unique et intégrée : la SNCF;
- → Un traitement de la dette et du financement des travaux indispensables par des ressources nouvelles (contrairement à un accroissement de la productivité des cheminots, comme annoncé dans le projet de loi);
- → L'exigence d'aucune régression sociale pour les cheminots actifs et retraités et des garanties sur la pérennisation du statut (recrutements au statut, facilités de circulation, Prestations Familiales...).

Après les grèves massives de juin et décembre 2013, la manifestation unitaire du 22 mai avec plus de 22 000 cheminots, le Gouvernement, avec un soutien sans faille de la Direction sous la houlette de son Président, avec une aide zélée des organisations syndicales UNSA et CFDT, vient de passer en force son projet de loi en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale et en procédure d'urgence.

Pour contourner les justes revendications de nos organisations portées par une grève massive des cheminots (vous avez utilisé tous les artifices possibles) :

- Désinformation sur la réalité et le contenu du conflit, autant sur la dimension de la réforme que sur les questions économiques et sociales liées à l'entreprise;
- Annonce de faux chiffres de grévistes en refusant de les fournir par établissement;
- Intervention des forces de l'ordre sur plusieurs sites ferroviaires ;
- Retenue de grève en une seule fois sur la paie de juin, en reportant la date de clôture de la solde;
- Etc.

Monsieur le Directeur, même si les cheminots viennent de suspendre leur mouvement de grève, ils vont continuer à agir pour obtenir gain de cause sur leurs exigences qui ont motivé ce conflit, inscrites dans le préavis de grève du 03 juin 2014. Ils vont le faire en interpellant les usagers et les populations sur les dangers de la loi qui vient d'être votée pour l'avenir du service public SNCF Voyageurs et Marchandises.

Dans le cadre de ce conflit majeur, vous avez refusé de négocier sur les sujets économiques et sociaux liés à la SNCF, et ceci à tous les niveaux de l'entreprise.

La rencontre du lundi 16 juin avec Monsieur NOGUE, en plein conflit, est démonstrative sur le sujet. Pourtant, le lien est avéré entre le projet de loi gouvernemental et les revendications contenues dans le préavis. Au-delà d'être inadmissible, ce comportement est illégal alors que le contenu du préavis de grève déposé à la Direction porte sur de nombreux sujets internes à la SNCF.

Aussi, les Organisations Syndicales CGT – SUD-Rail vous déposent, en vertu de l'article 4.2 du chapitre 1 du RH826 modifiant l'avenant du 13 décembre 2007, une Demande de Concertation Immédiate au cours de laquelle nous souhaitons aborder les sujets suivants :

- → Un moratoire sur l'ensemble des réorganisations et restructurations qui impacte l'ensemble des services de l'entreprise. Il en va de même de toutes les démarches initiées visant à modifier le contenu des métiers et passant outre vos obligations de respecter le dictionnaire des filières ;
- → Une autre prise en compte de la sûreté et de la sécurité des voyageurs et des agents pour une ré-humanisation des gares et des trains, par l'arrêt de l'ensemble des projets remettant en question le nombre et les plages horaires d'ouverture des gares et guichets ainsi que de l'Equipement des trains Agent Seul;
- → Une modification radicale de la politique menée à Fret SNCF en s'inspirant des préconisations de la Commission Economique du CCE, dans le cadre de la procédure de droit d'alerte lancée par les élus de cette instance ;
- → Le maintien des services transverses au sein de la SNCF, comme les services informatiques, la gestion des Prestations Familiales, les services médicaux et sociaux, la surveillance générale, les services RH, les achats, les services juridiques, etc.
- → La rupture avec la production en mono-activité. Au contraire, nous demandons une mutualisation de l'ensemble des moyens humains et matériels au service de toutes les activités, c'est le seul gage de réelle intégration sociale et d'unicité que vous pouvez apporter aux cheminots ;
- → La remise en cause du budget 2014 :
  - 1. Par une révision à la hausse des recrutements au statut, seul gage à donner aux cheminots sur la pérennité de celui-ci. C'est surtout le seul moyen d'offrir aux usagers Fret et Voyageurs la qualité et la sécurité de service qui leur sont dues.
  - 2. Par une réelle augmentation générale des salaires, dans le cadre d'un rattrapage de l'écart cumulé depuis des années avec la hausse des prix ainsi qu'une revalorisation des pensions et des réversions pour les cheminot-e-s retraité-e-s et leurs veufs, veuves.

- → Une discussion par rapport à la Visite d'Aptitude sur :
  - Les critères (différenciation au niveau des ASCT);
  - La non-remise en cause des critères médicaux établis historiquement à l'embauche de l'agent ;
  - Le retrait de la directive pour l'examen psychologique des ADC.
- → La suspension du décret retraite;
- → Un management guidé par la qualité de production et du travail bien fait, dans lequel l'encadrement retrouve à la fois le droit et le devoir de donner son avis ainsi qu'une véritable capacité d'intervention.

Les cheminots veulent être entendus et attendent de la Direction de la SNCF qu'elle prenne des mesures allant dans le sens de leurs exigences. C'est bien cela le dialogue social et non un calendrier de salon décidé avec les organisations réformistes et minoritaires de l'entreprise.

Dans l'attente d'être reçus, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la CGT Pascal POUPAT Pour SUD-Rail Nathalie BONNET